



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
Ville de Sainte-Marie

**Objet : Règlement numéro 453-11-2024**

#### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance statutaire du 27 novembre 2024**, il a été adopté le règlement numéro 453-11-2024 « **Règlement numéro 453-11-2024 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2025 et les suivantes - Abrogeant le règlement numéro 440-11-2023** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 28 novembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nancy Labbé".

Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

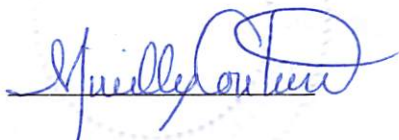


PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné(e), Mireille Couture, de la municipalité de Saint-Isidore  
certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux  
copies aux endroits désignés par le conseil, entre 1 et 4 de l'après-midi, le 13<sup>e</sup> jour  
de janvier 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2025



Mireille Couture